



*Une MJC ... Deux lieux!*

The background of the page is a grid of nine colorful smiley faces. The faces are arranged in a 3x3 grid. The colors of the faces are: top row (light blue, light orange, light green), middle row (light green, light blue, light orange), and bottom row (light blue, light orange, light green). Each face has a different expression, such as laughing, smiling, sticking out its tongue, or looking surprised.

# Projet Pédagogique 11-17 ans

Saison 2021-2022

## Sommaire

I-	Le contexte.....	2
II-	Présentation de la structure MJC Monplaisir / Espace des 4 Vents .....	2
1.	Localisation géographique et histoire .....	3
2.	Valeurs et projet associatif.....	3
III-	Informations de l'organisateur.....	4
IV-	Objectifs pédagogiques.....	5
	Ouverture de l'accueil de Loisirs (saison 2020-2021).....	7
	Modalités d'inscriptions: .....	7
	Les règles de vie : .....	8
	Transports :.....	8
	Communication : .....	8
	Journée type : .....	9
VII-	La place du jeune .....	10
VIII-	L'accueil d'enfant en situation de handicap : .....	11
IX-	L'équipe pédagogique .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	Le personnel .....	12
	Le rôle de l'animateur : .....	12
X-	L'évaluation.....	12
	Au niveau de l'équipe:.....	13
	Au niveau des jeunes:.....	13
	Au niveau des parents: .....	13
ANNEXES	.....	14

# Présentation de l'accueil de loisirs 11-17 ans :

## I- Le contexte

Depuis 2014, avec l'organisation de la réforme des rythmes scolaires, où l'animateur jeunesse avait pris la direction de l'ALAE, l'espace jeunes n'était ouvert que ponctuellement pendant les vacances et mercredis. Au vue du potentiel non négligeable de jeunes âgés de 11 à 17 ans sur le territoire, la MJC a décidé de repositionner pleinement un animateur jeunesse pour mettre en place un lieu de rencontres, d'activités et de projets qu'il n'y avait plus à ce jour.

La MJC a soulevé l'importance de créer une continuité à l'accueil de loisirs 3- 10 du secteur Moulin à Vent, en proposant aux jeunes de 11 à 13 ans des animations qui répondent à leurs attentes, à leurs envies. Ce lieu repère permet de les accompagner vers l'autonomie et la prise de responsabilités. Ce local doit être un réel lieu de vie pour les jeunes.

## II- Présentation de la structure MJC Monplaisir / Espace des 4 Vents

La MJC est une association loi 1901 d'éducation populaire affiliée au nouveau réseau des MJC-MPT R2AS du territoire Ain, Rhône, Saône. La MJC adhère à la déclaration des principes de la confédération des maisons des jeunes et de la Culture (CMJCF).

Elle est gérée par un Conseil d'Administration (CA) composé de trois types de membres :

- ✚ Les membres élus parmi les adhérents lors de l'assemblée générale annuelle (être adhérent depuis au moins 3 mois pour présenter sa candidature)
- ✚ Les membres de droit (La directrice de la MJC)
- ✚ Les membres associés : Compagnies, associations, partenaires...L'association est subventionnée par la Ville de Lyon, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat et la Métropole.

Elle a une vocation sociale, éducative, culturelle en incluant des dimensions familiales et intergénérationnelles. La MJC propose des services et des actions en direction de tous publics, de tous âges (de la crèche au secteur Retraité). Une carte d'adhésion de 14.50€ est remise à chaque nouvelle famille lors de son inscription.

L'association a fait le choix d'une gestion unique pour deux équipements distincts. Ce choix, en plus de générer des économies d'échelle (coûts de gestion, de pilotage...), a permis de renforcer la démarche transversale de l'équipe sur un certain nombre de projets. . La structure sur Monplaisir dispose d'un bar associatif, d'une salle de spectacle de 144 places géré par un régisseur et de plusieurs salles d'activités (Dojo, salle de danse, salle informatique, salle de musique amplifiée, laboratoire photo...)

## **1. Localisation géographique et histoire**

La MJC Monplaisir est en plein cœur du quartier Monplaisir Lumière située au 25 avenue des Frères Lumière dans le 8ème arrondissement de Lyon. Elle naît en Mars 1962 dans ce quartier qui appartenait autrefois à la commune de La Guillotière, qui est rattachée au troisième arrondissement de Lyon en 1852. Il est ensuite attaché au septième arrondissement à sa création en 1912, puis au huitième à sa création en 1959.

L'espace des 4 vents naît lors de la saison 2015-2016 avec la création pour cette occasion de nouveaux logos. Elle se situe au 27-29 rue Garon Duret dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Le Grand Trou-Petite-Guille, Moulin à Vent est un quartier du 8e arrondissement de Lyon, centré sur l'église Saint-Vincent de Paul et la place Belleville. Bordé au nord par la voie ferrée, et au sud par le quartier du Moulin à Vent, il fait partie du quartier des États-Unis, du nom du Boulevard partant de l'actuelle ZAC Berthelot et qui conduit à Vénissieux. Une partie de ce quartier est classée en politique de la ville.

## **2. Valeurs et projet associatif**

- ❖ La MJC Monplaisir s'est donné 6 missions qui forment le cadre de chacune de ses actions :
- ❖ Participer au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovations sociales.
- ❖ Développer des actions et des activités en direction des jeunes, et des habitants du 8eme arrondissement de Lyon
- ❖ Développer des actions culturelles
- ❖ Favoriser la multi culturalité pour tous
- ❖ Développer le partenariat associatif avec des structures collectives dans le champ de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire
- ❖ Favoriser les expérimentations, culturelles, artistiques, pédagogiques et sportives



### III- Informations de l'organisateur

**Le directeur de la MJC Monplaisir** : Brice Gourdol

Adresse : 25 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon

Téléphone : 04-72-78-05-77

Mail : [direction@mjcmonplaisir.net](mailto:direction@mjcmonplaisir.net)

**Adjoint de direction Moulin à Vent** : Benoit Souche

Adresse : Espace des 4 Vents 27 – 29 rue Garon Duret 69008 Lyon

Téléphone : 04-37-53-70-24

Mail : [bsouche@mjcmonplaisir.net](mailto:bsouche@mjcmonplaisir.net)

**Responsable Enfance-Jeunesse-Famille** : Hakim Khelaifia

Adresse : 25 avenue des Frères Lumière

Téléphone : 04-72-78-05-78

Mail : [hkhelaifia@mjcmonplaisir.net](mailto:hkhelaifia@mjcmonplaisir.net)

**Directeur de l'accueil de loisirs 11 -17 ans** : Mounir Louah

Adresse 25 avenue des Frères Lumière

Téléphone : 04-72-78-05-70

Mail : [mlouah@mjcmonplaisir.net](mailto:mlouah@mjcmonplaisir.net)

**Animateur jeunesse Espace des 4 Vents 11 -17 ans** : Ikram Thourir

Adresse : Espace des 4 Vents 27 – 29 rue Garon Duret 69008 Lyon

Téléphone : 04-37-53-70-24

Mail : [ithourir@mjcmonplaisir.net](mailto:ithourir@mjcmonplaisir.net)

**Animateur jeunesse Espace des 4 Vents 11 -17 ans** : Damien Farcot

Adresse : Espace des 4 Vents 27 – 29 rue Garon Duret 69008 Lyon

Téléphone : 04-37-53-70-24

Mail : [dfarcot@mjcmonplaisir.net](mailto:dfarcot@mjcmonplaisir.net)



#### IV- Objectifs pédagogiques

<b><u>Objectif général: Amener le jeune à être un citoyen actif et participatif afin qu'il puisse agir et se développer</u></b>	
<i>Objectifs intermédiaires</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les temps de paroles, d'échanges entre les jeunes pour que leurs idées puissent émerger</li>   <li>- Accompagner vers la réalisation de projets individuel ou collectif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser de manière régulière des temps d'échanges pour recueillir les idées, les envies à l'aide de différentes méthodes (Brainstorming, débat.)</li>   <li>- Mettre en valeur chacune des idées au sein du groupe</li>   <li>- Organiser des groupes de travail pour monter des projets</li> </ul>
<b><u>Objectif général: Promouvoir la découverte d'autres cultures, d'autres modes de vie pour comprendre le monde</u></b>	
<i>Objectifs intermédiaires</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Permettre aux jeunes de découvrir d'autres régions, environnements et territoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des sorties, des séjours dans différents lieux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Permettre aux jeunes d'acquérir de la culture et de s'épanouir à travers des actions sportives et culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des stages sportifs ou culturels à la semaine</li> <li>- Mettre en place des événements sportifs ou culturels</li> </ul>

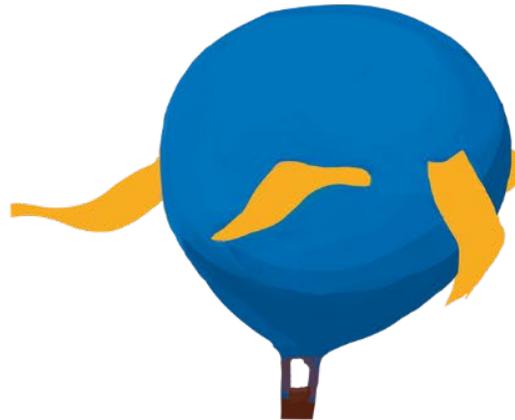
**Objectif général : Permettre une accessibilité à tous**

*Objectif intermédiaire*

- Organiser des activités diversifiées et à moindre coût

*Objectifs opérationnels*

- Aller à la rencontre du public (animations de proximité directement au quartier, foyer jeunes des collèges de proximité...)
  - Mise en place d'actions adaptées au public
- Mise en place d'action avec une faible participation financière en s'appuyant par exemple des acteurs du territoire.
- Développer le partenariat avec les différentes institutions de la Ville.



## **V- Présentation du fonctionnement**

### **Ouverture de l'accueil de Loisirs (saison 2020-2021)**

Vacances d'automne : Du 25/10/2021 au 05/11/2021

Vacances de fin d'année : 20/12/2021 au 24/12/2021

Vacances d'hiver : Du 14/02/2022 au 25/02/2022

Vacances de printemps : Du 18/04/2022 au 29/04/2022

Vacances d'été : Du 06/07/2022 au 29/07/2022

La MJC a fait le choix de reconsidérer la place des jeunes au sein de la structure en adaptant les inscriptions et les groupes en fonction des âges. C'est pour cette raison, que désormais, un programme spécifique sera établi pour les 11-13 ans et un autre sera créé par les 14-17 ans.

**L'accueil des 11 – 17 ans** : Les inscriptions des jeunes se font sur leurs sites respectifs. Pendant les vacances, les jeunes inscrits à la MJC de Monplaisir se retrouvent directement à la MJC de Monplaisir. Les jeunes du Moulin à Vent sont accueillis par 1 ou 2 animateurs à l'Espace des 4 Vents puis partent rejoindre ensemble (à pied ou en mini-bus) les jeunes à la MJC de Monplaisir pour une journée tous ensemble. Les horaires sont spécifiés sur le programme en fonction des activités.

Ce mélange permet de favoriser la mixité sociale. Les jeunes apprennent à se connaître et à partager leurs différences.

Les activités peuvent se dérouler sur place à la MJC ou en extérieur, en fonction du choix de nos activités.

### **Modalités d'inscriptions:**

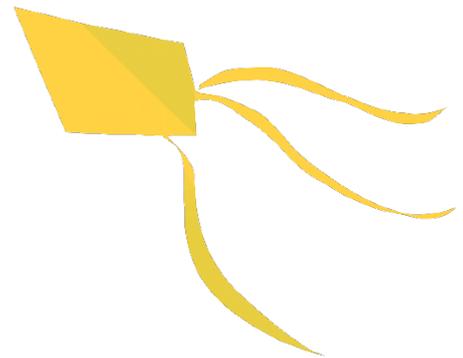
Les inscriptions doivent se faire dans les locaux de la MJC à la date qui est communiquée aux familles à travers la plaquette, le site ou les affiches.

### **Pas d'inscription par mail ou téléphone**

### **Aucun remboursement n'est effectué sans justificatif médical**

#### **Pièces à fournir pour l'inscription :**

-  Avis d'imposition
-  Fiche sanitaire et renseignement de l'enfant (donnée lors de l'inscription)
-  Carnet de santé
-  Le règlement financier (chèque, espèces, chèque vacances, carte bancaire)



### **Modalités de facturation**

L'adhésion annuelle de 14.50€ pour les jeunes à la structure est obligatoire. Elle permet aux jeunes de participer aux activités proposées à l'espace jeunes tout au long de l'année.

Les tarifs sont appliqués en fonction de l'avis d'imposition :

- ✚ QF : 0 à 500 : 38€
- ✚ QF : 500 à 1000 : 53€
- ✚ QF : Jusqu'à 1000 : 69€

La grille tarifaire est indiquée sur le programme d'animation.

### **Les règles de vie :**

Les règles de vie imposées aux jeunes sont volontairement simples. Elles correspondent à notre souci de transmettre les règles minima du vivre ensemble. C'est pourquoi nous construisons en début d'année, les règles de vie avec les jeunes afin qu'ils puissent pleinement s'impliquer à la vie du secteur.

Des règles de vie sont élaborées avec les jeunes en début de chaque vacance scolaire sous forme ludique.

### **Transports :**

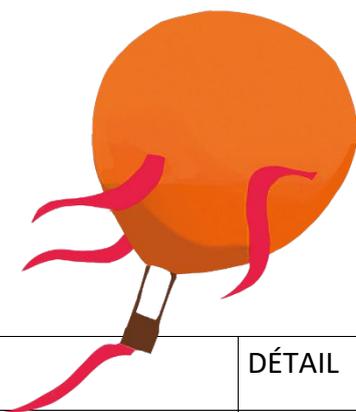
La structure met à disposition 2 minibus de 9 places qui peuvent servir à se déplacer lors de nos activités ou en départ de séjour. Bien souvent, au vu de la situation géographique de la structure, les TCL sont privilégiés.

### **Communication :**

Généralement, le programme d'activité est disponible **un mois avant le début des inscriptions**. Le programme sera disponible sur le site internet de la structure, sur les différents lieux d'affichage publics ainsi que dans les collèges de proximité.



**Journée type :**



PLANNING DE LA JOURNÉE	DÉTAIL
Accueil « Ptit déj' » du matin 09h30-10h00	Les jeunes inscrits à Monplaisir arrivent de manière échelonnée, ceux inscrits à l'Espace des 4 Vents se rassemblent à l'Espace 4 Vent, puis nous rejoignent en mini-bus (ou à pied) avec l'équipe d'animateurs. Un accueil « Ptit déj' » est programmé en chaque début de semaine, permettant à tous d'échanger et de faire connaissance autour d'un petit déjeuner équilibré.
Activités 10h15-12h00	Les projets d'animation prévus.
Repas	Nous fonctionnons avec des pique-niques (tiré du sac) ramené par chacun. L'équipe d'animateurs fait en sorte que ce repas soit convivial et un temps d'échange. Il est pris dans nos locaux ou extérieur en cas de sortie.
Temps libre	Ce temps permet aux jeunes d'échanger, de partager de se ressourcer, mais aussi de digérer leur repas avant d'entamer les activités.
Activités 13h30 16h30	Projet d'animation prévu.
Goûter / Bilan des jeunes	Le goûter, fourni par la MJC, est un plus pour clôturer la journée. L'équipe d'animateur profite de ce temps pour faire un bilan avec les jeunes de la journée.
Départ 17h30	Les jeunes de l'Espace 4 vents sont accompagnés en mini-bus (ou à pied) et ceux de Monplaisir rentre chez eux seul ou accompagnés
Réunion et régulation	Des réunions peuvent être organisées.

## **VI- Les activités**

S'agissant d'une structure d'accueil pour adolescents, le choix des activités proposées repose principalement sur l'engagement des jeunes. A ce titre, il convient pour eux, d'exprimer leurs envies, leurs attentes et de participer à certaines tâches organisationnelles. Il est également intéressant pour les jeunes de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (être acteur et non consommateur). Fondées sur leurs attentes et leurs projets, ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, culinaires, artistiques, ludiques...). De la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduites spécifiques.

Pendant les vacances d'été et d'hiver, des séjours sont organisés. Avant chaque séjour, une réunion a lieu en présence des jeunes et de leurs familles.

## **VII- La place du jeune**

L'adolescence est une période complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent. C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentations. Ils cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur propose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire. L'espace jeune 11 - 17 ans participe à l'éducation du jeune et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Aux côtés de l'école et de la famille, il est complémentaire dans son développement, et permet de construire des relations différentes avec la commune, l'école et d'autres structures. C'est un lieu d'activités, de découvertes, d'expressions et de loisirs éducatifs qui doivent faciliter l'intégration des jeunes dans la vie sociale.

Chacun peut participer s'il le désire à la mise en place d'une ou plusieurs activités. A chaque fin d'activité et à la fin de la journée, le jeune aide l'animateur au rangement du matériel et des locaux.



## VIII- L'accueil d'enfant en situation de handicap :

« Constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » <sup>1</sup>

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap rappelle clairement dans son titre 1<sup>er</sup>, article 2 que « A cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte en situation de handicap aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place au sein de l'accueil de loisirs. Un projet accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil.

Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.



---

<sup>1</sup> Selon l'article L 114 du code de l'action sociale et des familles.

## **Le personnel**

L'équipe encadrante se compose de plusieurs professionnels diplômés ou ayant de Selon la législation, l'équipe d'animation doit être composée au minimum de 50% de titulaires du BAFA.

### **Les membres permanents qui composent actuellement l'équipe:**

- ✚ Un directeur diplômé du BAFA
- ✚ Deux animateurs permanents
- ✚ Un animateur en contrat de professionnalisation

Plusieurs membres vacataires peuvent rejoindre l'équipe d'animation :

### **Le rôle du directeur :**

- ✚ Le directeur est garant de la sécurité physique et morale des mineurs.
- ✚ Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et du respect du projet éducatif de l'organisateur.
- ✚ Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble de son équipe pédagogique.
- ✚ Il gère les relations avec les différents partenaires.
- ✚ Il a en charge la gestion quotidienne de l'ACM (administrative, financière et matérielle).
- ✚ Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- ✚ Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du séjour.
- ✚ Il organise l'accueil et le départ des jeunes.

### **Le rôle de l'animateur :**

L'animateur est responsable des jeunes et doit assurer leur sécurité physique et morale. Il doit rester vigilant en fonction de l'âge, de l'activité, des capacités, de l'état physique de chacun pour créer une dynamique dans l'activité qui devra inviter les jeunes à s'investir. Il est important de développer un esprit de groupe et de solidarité. L'animateur est un repère pour les jeunes qui vont bientôt passer au stade adulte.

Il se doit donc d'avoir une conduite exemplaire, une attitude active pendant les tâches matérielles (en aidant le jeune) et pendant les activités (c'est l'élément moteur) pour motiver, valoriser et intéresser les jeunes.

## **IX- L'évaluation**

L'évaluation est indispensable au sens que l'on veut donner au projet. Toutes les actions sont évaluées, mesurées, de manière à vérifier si elles sont adaptées au projet, au public et dans quelle(s) mesure(s) ?

Un bilan est établi après chaque vacance scolaire, ce qui permet de voir les points à améliorer, les actions à reconduire, savoir si nous avons répondu aux demandes des jeunes ainsi qu'aux objectifs du projet pédagogique.

Un bilan aura également lieu deux fois par an pour évaluer les activités des mercredis, vendredis soir hors vacances scolaire.

#### **Au niveau de l'équipe:**

En mettant en place une réunion hebdomadaire qui permet d'ajuster les animations, prévoir la logistique et d'anticiper les problématiques. Une réunion est également mise en place en fin de séjour afin d'évaluer le projet dans son ensemble et ainsi donner une nouvelle impulsion au projet suivant.

#### **Au niveau des jeunes:**

En incluant un temps d'échange en fin de séance pour connaître leurs ressentis.

#### **Au niveau des parents:**

En échangeant avec les parents sur les actions menées durant le projet, l'activité, le séjour. En fin de semaine ou de séjour un pot est organisé avec les parents où l'on visionne un diaporama photos pour illustrer les vacances des jeunes. Cet échange permet également d'avoir un retour supplémentaire des familles.



## ANNEXES

### Règlement intérieur de l'espace jeunes de la MJC Monplaisir /Espace des 4 Vents

#### I- L'accueil de loisirs:

L'accueil de loisirs des jeunes âgés entre 11 et 17ans est géré par la MJC Monplaisir qui se trouve au 25 avenue des Frères Lumière LYON 69008

#### II- Le personnel

L'équipe encadrante se compose de plusieurs professionnels diplômés ou ayant de l'expérience dans l'encadrement d'enfants.  
Selon la législation, l'équipe d'animation doit être composée au minimum de 50% de titulaires du BAFA.

#### Plusieurs membres vacataires peuvent rejoindre l'équipe d'animation :

Minimum 50% de titulaires

Maximum de 50% de stagiaires.

#### III- Le fonctionnement

##### 1) Les périodes et horaires de fonctionnement

Vacances d'automne : Du 25/10/2021 au 05/11/2021

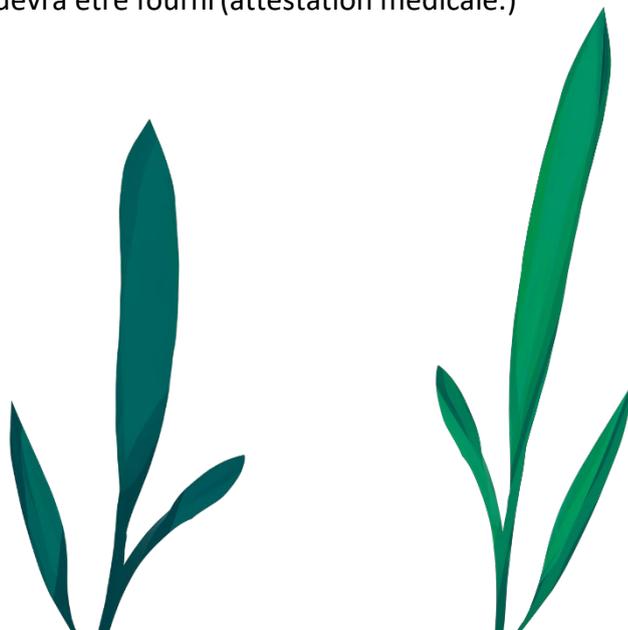
Vacances de fin d'année : 20/12/2021 au 24/12/2021

Vacances d'hiver : Du 14/02/2022 au 25/02/2022

Vacances de printemps : Du 18/04/2022 au 29/04/2022

Vacances d'été : Du 06/07/2022 au 29/07/2022

Aucun jeune ne pourra être déposé avant 09h30 ou quitter le centre avant 17h30. En cas de sortie anticipée, un justificatif devra être fourni (attestation médicale.)



## **2 Les repas**

Les repas ne sont pas fournis. Les parents des jeunes fréquentant la structure devront fournir le pique-nique.

Les goûters sont fournis par la MJC.

## **3 Les activités**

En aucun cas, l'équipe d'animation ne saurait être tenue responsable en cas de perte, de vol, de détérioration de vêtements, d'objets de valeurs oubliés dans les locaux.

Mieux vaut éviter que les jeunes ne soit porteurs de vêtements neufs ou d'objets de valeurs. Une tenue vestimentaire adaptée est demandée (Basket...)

## **4 Les obligations :**

La participation à l'accueil de loisirs doit se faire dans le respect. Chaque jeune doit se sentir responsable de la propreté générale du centre ainsi que du matériel de la MJC. Toute dégradation volontaire ou attitude illégale entraînera si nécessaire l'exclusion temporaire ou définitive du centre de loisirs.

**En cas de retard ou d'absence, les parents doivent avertir l'équipe d'animation.**

**Si le jeune arrive en retard lors d'un départ en activité extérieure, le jeune ne pourra être pris en charge.**

## **IV: Inscription**

Les inscriptions doivent se faire dans les locaux de la MJC à la date qui est communiquée aux familles à travers la plaquette, le site ou les affiches.

**Pas d'inscription par mail ou téléphone**

**Aucun remboursement n'est effectué sans justificatif médical**

Pièces à fournir pour l'inscription :

- ✚ Avis d'imposition
- ✚ Fiche sanitaire et renseignement de l'enfant (données lors de l'inscription)
- ✚ Le règlement financier (chèque, espèces, chèque vacances, carte bancaire)

## **V: Les photos**

La MJC peut être amenée à diffuser des photos des jeunes sur la presse, son site internet ou tout simplement sur un affichage dans la structure. L'autorisation vous sera préalablement demandée.

## **VI: Vie quotidienne:**

L'accueil se fait à de 09h30. Les jeunes accompagnés ou non des parents doivent s'annoncer directement auprès d'un animateur lors de son arrivée.

Dans un souci de respect mutuel, l'horaire de départ devra être respecté.

**En cas de modification d'horaires, la MJC prévient les familles.**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ reconnais avoir reçu et accepté le règlement intérieur de l'accueil de loisirs de la MJC Monplaisir.